

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 16 Octobre 2018

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III - INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES.....	3
IV – INDEMNITÉ DU RECEVEUR DE LA TRÉSORERIE MUNICIPALE	3
V – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2.....	4
VI – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ORGANISÉ PAR LES SYNDICATS HERAULT ÉNERGIES ET LE SMEG POUR L’ACHAT D’ÉLECTRICITÉ	4
VII – BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE POUR L’IMPLANTATION D’ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DESTINÉS A LA DIFFUSION DE LA TÉLÉPHONE MOBILE EN 4 G	5
QUESTIONS DIVERSES.....	5

ETAIENT PRÉSENTS : MM. BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – COULET Suzanne
– DATO Élisabeth - FRANCES Henri - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William
- MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-Christine - PASINETTI
Josette - POPOFF Thierry - POUJECHE Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Philippe - SIRVIN Jean
– TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : MM. ASSENAT Marion (Procuration à MALAVELLE
William) – BERNARD Philippe (Procuration à MONIER Rudy) – FONTBONNE Céline (Procuration
à MARTIN Laurence) - GOGUILLON Nathalie (Procuration à FRANCES Henri) - HERVAS Sonia
(Procuration à DATO Élisabeth) - PAUTARD Véronique (Procuration à ROUX Philippe) - PELLEREI
Jean-Pierre (Procuration à JULLIA Danielle) – ROUX Marie-Christine (Procuration à PASINETTI
Josette) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre)

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENKEMOUN David

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont
été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Il fait part d'une remarque qui a été formulée concernant Véronique PAUTARD qui n'est pas portée
sur la liste des présents alors qu'elle était bien présente lors du Conseil Municipal du 18
Septembre 2018.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 Septembre 2018

Aucune autre observation n'étant émise, le compte rendu de la séance du 18 Septembre 2018 est
approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. A la décision 2018-017 mentionnée dans la Note de Synthèse, s'ajoute la décision 2018-018 prise après la date de convocation du Conseil Municipal.

Le tableau suivant est exposé à l'aide du vidéoprojecteur :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC 2018-017	Choix de l'entreprise DALLA COSTA pour la réfection totale de la toiture de la Maison SORBIERES	Montant du marché : 17 825,00 € HT, soit 21 390,00 € TTC
DEC 2018-018	Choix de la Société HYDROMECA pour l'acquisition d'un chariot élévateur Hyster	Montant du marché : 11 000,00 € HT, Soit 13 200,00 € TTC

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal :

1. **Commission Aménagement de la Ville et Environnement** (réunion du 02 octobre 2018) – Cf. **Annexe – Doc N°1**
Monsieur le Maire indique que la commission a abordé un point unique : l'implantation d'une antenne relais sur le quartier des Pensions.
2. **Commission des Finances** (réunion du 09 octobre 2018) – Cf. **Annexe – Doc N°2**
Monsieur le Maire indique que la Commission des Finances a examiné la Décision Modificative N°2 du Budget Principal de l'exercice 2018 et donne la parole à Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, qui commente les lignes du document projeté au vidéo projecteur.

III - INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait part du Conseil Communautaire qui s'est déroulé le 11 Octobre dernier, au cours duquel ont été évoqués quelques points d'ordre général :

- ✓ L'affectation des résultats 2017,
- ✓ Le Budget Supplémentaire 2018,
- ✓ Le vote du Budget annexe de l'eau,
- ✓ Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif (RPQS), lequel sera voté prochainement en Conseil Municipal de la commune. À noter que celui-ci a fait l'objet d'un débat en Conseil communautaire par rapport à la gestion,
- ✓ L'indemnité de conseil au Trésorier Principal M. Pierre DESCLAUX successeur de M. Hugues LACREUX.

IV – INDEMNITÉ DU RECEVEUR DE LA TRÉSORERIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du changement de Receveur municipal intervenu en avril 2018 au niveau de la Trésorerie d'Alès municipale, il convient de prendre une nouvelle délibération, comme l'a fait Alès Agglomération, définissant le montant de l'indemnité de Conseil.

Celle-ci est calculée par application d'un tarif (déterminé par la réglementation) à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Pour information, cette indemnité s'élevait, en 2017, à 900,19 €uros. La délibération prise portera sur la durée résiduelle du mandat.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à Monsieur Pierre DESCLAUX, Receveur municipal, une indemnité de conseil sur la base du taux maximum au titre du budget principal et des budgets annexes.

V – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire aborde la Décision Modificative n° 2 du Budget de l'exercice 2018 qui a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cet additif budgétaire a été examiné lors de la réunion de la Commission des Finances, le 09 octobre 2018. Le document exposant les éléments financiers de cette décision modificative est présenté au vidéoprojecteur (Cf. Annexe – Doc N°2).

Jérôme MEYNIER fait un commentaire détaillé des lignes budgétaires portées sur le document.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 8 805 € pour la section de Fonctionnement et 46 562 € pour la section d'Investissement.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE, par 23 voix "Pour", zéro voix "Contre", six "Abstentions" et zéro "Refus de Vote", les inscriptions budgétaires correspondant à la décision modificative n° 2 pour le Budget Principal de la commune.

VI – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ORGANISÉ PAR LES SYNDICATS HERAULT ÉNERGIES ET LE SMEG POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire rappelle que ce point de l'ordre du jour a été reporté lors du dernier Conseil.

Le Syndicat Hérault Énergies a informé les communes qui avaient fait part de leur intention de rejoindre le groupement qu'une consultation avait été lancée pour un marché accord-cadre de quatre années (2020 à 2023) concernant la fourniture d'électricité.

Il appartient maintenant aux communes intéressées comme Saint Christol Lez Alès de délibérer (Cf. **Annexe – Doc N°3**) afin de faire acte d'adhésion auprès du groupement d'achat en vue de pouvoir bénéficier d'offres intéressantes dans ce domaine. Ne sont concernés que les points de livraison disposant d'un compteur supérieur à 36 KVA. Le seul compteur de cette puissance est celui de la Mairie-MPT qui fait l'objet actuellement d'un contrat d'approvisionnement avec Total Energie Gaz pour une période de 3 ans (1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020).

A la question qui avait été posée au sujet du volume de ce compteur par rapport à la consommation totale des compteurs municipaux, Monsieur le Maire annonce les chiffres suivants pour l'année 2017 :

- ✓ 170 153 KW pour le compteur Mairie/Maison Pour Tous (54,27% de la consommation totale)
- ✓ 143 359 KW pour tous les autres compteurs

Monsieur le Maire indique que des communes comme Alès ou Nîmes ont adhéré en considérant qu'il était possible de réaliser quelques économies. Le même type d'opération pourrait être envisagé sur les tarifs bleus avec d'autres groupements et cela concernerait alors les autres compteurs. Il fait remarquer qu'il n'y a aucune obligation d'adhérer.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Saint Christol Lez Alès au groupement de commandes pour " l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique" pour une durée illimitée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

VII – BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DESTINÉS A LA DIFFUSION DE LA TÉLÉPHONE MOBILE EN 4 G

Le sujet ayant été débattu au point N°2 de l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que le vote relatif au bail avec la société ORANGE est maintenu (Cf. Annexe – Doc N°1).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal DECIDE, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre", zéro "Abstentions" et zéro "Refus de vote" de donner l'autorisation au Maire de signer la convention pour l'implantation d'équipements destinés à la diffusion de la téléphonie mobile en 4G avec la société ORANGE.

QUESTIONS DIVERSES

1. CITEO

Monsieur le Maire fait part du succès que connaissent les nouvelles bornes destinées à recueillir les déchets papier. Celles-ci sont progressivement mises en place à côté de chaque container à verre.

2. Projet immobilier Route du Mas Rouge/Chemin des Perdrix

David BENKEMOUN, Conseiller Délégué à l'Urbanisme, indique que ce projet avec la société AMETIS porte sur 49 logements sociaux uniquement, au lieu de 58 prévus au départ.

3. Projet FAGNONI/Cœur de Ville

Monsieur le Maire indique que celui-ci a pris du retard en raison d'une ligne électrique qui devait être enlevée. Les travaux ont eu lieu cet été, il n'y aurait donc plus d'obstacle apparemment à la poursuite de cette opération.

4. Construction du supermarché LIDL

Monsieur le Maire fait part d'une fermeture d'un tronçon de la Route de Montèze pour une quinzaine de jours, pendant les vacances scolaires de la Toussaint, avec une réouverture pendant les weekends.

5. Projet d'extension du magasin INTERMARCHE

David BENKEMOUN expose que le permis de construire pour les travaux et l'extension a été déposé. Le rachat de l'ensemble commercial des Christollines a été conclu.

Le projet comporte la destruction du snack des Christollines et son intégration dans la galerie marchande du futur magasin. Les travaux ne devraient pas commencer avant 2020 en raison des formalités d'acquisition des terrains.

6. Nettoyage des ruisseaux de la commune

Henri FRANCES indique que des informations seront diffusées dans le Bulletin Municipal qui va sortir prochainement avec quelques recommandations notamment, l'obligation pour les riverains de nettoyer les berges des ruisseaux. Les équipes GEMAPI passeront en ce qui les concerne pour certaines vérifications destinées à programmer des travaux qui devraient être réalisés en Novembre.

Monsieur le Maire précise que les entrées et sorties des buses ont été nettoyées par les services techniques.

7. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal qui devrait se dérouler le Mardi 20 Novembre.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H50
